**Lycée professionnel Gabriel VOISIN**

**Chemin du champ de la loge**

**BP 40002**

**10901 TROYES cedex**

**Téléphone : 0325832783**

**Projet de voyage en Grèce**

**Cahier des charges**

* 40 élèves et 6 enseignants
* L’effectif pourra être modifié dans la limite de 10% du total.

**Durée du séjour :**

* 5 jours et 4 nuits ou 4 jours et 3 nuits (entre le 5 et le 13 mai 2018 selon tarifs et possibilité des vols)

**Conditions du voyage :**

* Prévoir un transport établissement (TROYES 10000) / aéroport et aéroport/ établissement (TROYES 10000).(Frais de péage, parking… inclus)
* Prévoir un transfert aéroport/ lieu de séjour et lieu de séjour/ aéroport.
* Transport en avion.
* Une assurance annulation doit être proposée.
* Logement en auberge de jeunesse ou hôtel.(taxes locales et hôtelières inclus)
* Inclure tous les repas du J1 au J4 ou J5.
* Prix des visites inclus.
* Prévoir un guide francophone.
* Autocar sur place pendant la durée du séjour selon programme.
* Préciser le type de repas et l’hébergement.
* Préciser les visites prévues

**Visites à prévoir : ce programme peut être modifié selon organisation du séjour.**

* Jour 1 : transport lycée aéroport. Vol Paris/ Athènes. Visite du site du Cap Sounion. Installation à l’hôtel.
* Jour 2 : Athènes : l’Acropole et son musée. Route vers Corinthe avec arrêt au Canal de Corinthe. Diner
* Jour 3 : Sparte. Route vers Mycènes
* Jour 4 : Mycène. Retour à Athènes. Vol Athènes / Paris. Retour à l’établissement. Si projet 4 jours

Si projet 5 jours.

* Jour 4 : Mycènes : route vers Epidaure
* Jour 5 : Epidaure. Route vers à Athènes. Vol Athènes / Paris. Retour à l’établissement.
* Le prix de base pour les 46 participants sera le même quel que soit leur âge

Aucun frais supplémentaire, facturé par la société de voyage et non prévu ou mentionné initialement dans la proposition de contrat, ne sera accepté. Le tarif ne doit pas inclure de gratuité pour les professeurs, ni d’« enveloppes pour dépenses sur place », toutes les réductions doivent être réparties sur l’ensemble des participants. Une carte téléphonique rechargeable pourra être incluse dans le devis pour la durée du séjour.

**IMPORTANT : S’agissant du paiement, 2 acomptes pourront être versés pour dans la limite de 70% du prix total du séjour. Le versement du solde ne pourra intervenir que lors de la remise des documents permettant la réalisation du séjour (ex : remise des billets de transport…) ou au retour des participants.**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Qualité de la prestation : 50%

Prix : 50%

Date et heure limites de remise des offres : **mercredi 7 février 2018 à 18 heures**

Le règlement des dépenses se fera par virement administratif sur présentation de facture.